

## NOTE DE SYNTHÈSE ENQUÊTE PUBLIQUE

### PROJET D'EXTENSION DU CIMETIÈRE

#### **1. Rappel du contexte**

Le cimetière actuel sis rue de l'Église, parcelle cadastrée AD 24 arrive à sa capacité maximale d'emplacement (concessions cimetière) et ne pourra suffire aux besoins d'inhumation, il est envisagé l'agrandissement du cimetière sur la parcelle AD 393, propriété communale.

Actuellement, le cimetière dispose :

- De 524 concessions caveaux sur l'ensemble du terrain. Toutes ces concessions sont aujourd'hui occupées.
- De 2 columbariums, un « ancien columbarium » et un « nouveau columbarium ».
- D'un emplacement cavurnes avec 6 cavurnes à présent.
- D'un jardin du souvenir.

En 2023, les places disponibles au cimetière communal sont de :

- 1 Concessions classiques (une allée supplémentaire de 15 places est envisageable).
- 1 cases de l'ancien columbarium.
- 34 cases du nouveau colombarium.
- 5 cavurnes +/-.

La commune ne possédant pas de terrain foncier, il est difficile d'envisager la création d'un deuxième cimetière.

La solution projetée est l'agrandissement du cimetière dans le jardin public, parcelle AD 393, propriété communale. Celui-ci se situe en zone UCO1.2 et UCO4.1 et contigu au cimetière.

Cette extension sera essentiellement paysagée. L'ancien cimetière sera réhabilité également. La commune souhaite paysager au maximum l'ancien cimetière et l'extension par l'implantation d'arbre, la végétalisation des clôtures et l'engazonnement des allées...

Elle donnera la possibilité de créer 144 concessions traditionnelles, l'agrandissement du jardin du souvenir, la création d'un terrain commun et d'un ossuaire et éventuellement le déplacement et la création de columbariums supplémentaires.

Une étude hydrogéologique a été menée le 19 mai 2020 et considère faisable une extension du cimetière à moins de 5 m des habitations actuelles. La profondeur maximale des caveaux sera limitée à 1 m de profondeur par rapport au sol naturel, soit une superposition maximale de 2 cercueils

Compte tenu de la présence d'habitations à moins de 35 mètres, l'extension du cimetière de Capinghem sera sollicitée auprès du représentant de l'État après enquête publique et avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques.

A Capinghem, le 23 août 2023